

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑫

N° 82 10854

⑤④ Dispositif de fixation de garde-boue amovible pour bicyclettes.

⑤① Classification internationale (Int. Cl. ³). B 62 J 15/02.

②② Date de dépôt..... 22 juin 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 23-12-1983.

⑦① Déposant : MANUFACTURE INDUSTRIELLE DE CYCLES ET MOTOCYCLES (MICMO). — FR.

⑦② Invention de : Joël Redois.

⑦③ Titulaire :

⑦④ Mandataire : Michel Tixier S. 0804, Régie nationale des usines Renault,
92109 Boulogne-Billancourt Cedex.

Dispositif de fixation de garde-boue amovible pour bicyclettes.

L'invention a pour objet un dispositif de fixation de garde-boue amovible pour bicyclettes, dont la simplicité et la rapidité du montage et du démontage permettent de ne l'utiliser qu'en cas de besoin, notamment sur les éléments du cadre d'une bicyclette de course non pourvue d'organes spécifiques de fixation de garde-boue.

On connaît des garde-boue amovibles destinés à être montés sur un cadre au moyen d'organes de fixation tels que des tringles, équerres ou pattes élastiques.

A cet effet, le cadre possède des oeillets localisés sur les pattes de la fourche ou sur les haubans et des éléments de cadre tels que haubans et bases munis d'entretoises soudées ou brasées.

L'invention a pour objet un dispositif de fixation d'un garde-boue amovible à un cadre de bicyclette non muni d'oeillets localisés ni d'entretoises, habituellement requis pour la fixation de tels garde-boue.

Conformément à l'invention, les éléments du garde-boue portent des organes de liaison élastiques enserrant les éléments du cadre et des entretoises amovibles.

Selon un mode de réalisation du dispositif, les organes de liaison sont constitués par des anneaux fendus dont les branches flexibles ensèrent le cadre et par une patte d'accrochage élastique d'une entretoise amovible.

L'invention est décrite ci-après à titre d'exemple en référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une représentation schématique d'un cadre de bicyclette porteur des garde-boue amovibles ;

- 2 -

- les figures 2 et 3 sont des vues d'extrémité d'une branche de fourche portant l'organe de liaison d'une tringle de garde-boue ;
- 5 - la figure 4 est une vue d'ensemble de la patte de liaison d'un hauban et de la base correspondante équipée d'organes de liaison avec le garde-boue ;
- la figure 5 est une vue en perspective du support du moyeu de
10 pédalier portant un premier type d'entretoise de retenue du garde-boue ;
- la figure 6 est une vue en perspective éclatée d'une autre
forme de réalisation de l'entretoise ;
- 15 - la figure 7 est une vue en coupe longitudinale d'une forme de réalisation d'une entretoise expansible.

20 La figure 1 représente un cadre 20 de bicyclette dont les éléments constitutifs principaux sont le tube de selle 1, les bases 2, le tube diagonal 3, respectivement solidaires du support 4 du pédalier.

25 Les haubans 5 et les bases 2 sont respectivement solidaires des pattes de fixation arrière 6 du moyeu de roue arrière. Les branches de la fourche 7 sont respectivement terminées par une patte de fixation avant 8 du moyeu de roue avant. Des garde-boue avant
30 10 et arrière 11 portent des tringles de fixation 12 respectivement reliées aux éléments du cadre 20, tels que les branches de la fourche 7 et les haubans 5. Les fixations objet de l'invention sont localisées en A sur la fourche 7, en B sur les pattes
35 arrière 6 et en C au niveau du support 4 du pédalier.

En référence des figures 2 et 4, on voit que les tringles 12 sont
35 respectivement solidaires par leur extrémité d'organes de liaison. Selon l'exemple de réalisation illustré à la figure 2,

l'extrémité de la tringle 12 est solidaire d'un anneau élastique fendu 13 dont les branches flexibles 14 enserrant les branches de la fourche 7.

5 Selon l'exemple de réalisation illustré à la figure 4, l'extrémité de la tringle 12 est solidaire d'un anneau élastique fendu 13 dont les branches enserrant les haubans 5. Selon une variante de réalisation représentée en traits mixtes, un anneau élastique 15 enserre entre ses branches 16 la patte arrière 6.

10

A la figure 3, une pince élastique 17 portée par l'extrémité de la tringle 12 possède des mâchoires, dont l'une 18 est conformée et accolée au flanc externe de la patte de fixation avant 8 et dont l'autre mâchoire 19 pince le flanc interne de ladite patte 8 sous l'action de l'effort de serrage de la vis de fixation 21 de la tringle.

15

Les figures 5 à 7 illustrent des exemples de réalisation des entretoises de retenue du garde-boue arrière 11.

20 Selon la figure 5, un anneau formant pince élastique 22 enserre l'extrémité inférieure du tube de selle 1. La pince 22 se prolonge par des branches 23 qui portent des orifices d'ajustement 24 de l'entretoise de retenue 25 de la pince élastique 26 d'accrochage du garde-boue 11.

25

Selon la figure 6, l'entretoise de retenue 30 est réalisée par suite de l'assemblage de deux lames flexibles 31, 32 qui ensèrent conjointement les bases 2 du cadre. La lame 31 est solidaire d'un manchon cylindrique 33 dont l'enveloppe porte un téton cranté 34, tandis que la lame 32 porte un perçage 35 dont les bords s'encastrent dans les crans du téton 34 par suite de l'assemblage des lames 31, 32. La périphérie du manchon 33 constitue la surface de retenue de la pince élastique 26 d'accrochage du garde-boue.

30
35

Selon la figure 7, l'entretoise 40 est constituée par un manchon cylindrique 41 dans lequel se déplacent axialement selon deux directions opposées des cylindres 42. La base extérieure 43 des cylindres dépassant du manchon 41 est conformée à la surface interne des éléments 2 du cadre, tandis que l'autre base 44 porte une rampe 45. Les rampes 45 sont séparées par un coin taraudé et coulissant 46 formant écrou au contact des rampes 45 sous l'action du mouvement de rotation communiqué par une vis de manoeuvre 47.

5

10

15

20

25

30

35

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de fixation de garde-boue amovibles (10, 11) pour
cadre (20) de bicyclette, dans lequel le corps des garde-boue est
5 solidaire du cadre au moyen de tringles (12) et de pinces élas-
tiques, caractérisé par le fait que les extrémités des tringles
(12) portent des organes de liaison élastiques (13, 15) enser-
rant les éléments du cadre (7, 5) et que les pinces élastiques
(22, 17, 26) enserrant des entretoises amovibles (25, 30, 40)
10 fixées au cadre ou des pattes de fixation (8) des roues.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait
que les organes de liaison sont constitués par des anneaux fen-
dus (13, 22) à branches flexibles (14, 23) enserrant l'élément
15 (7, 5, 1) du cadre.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait
que les branches (23) de l'anneau (22), qui enserrant le tube de
selle du cadre, portent des orifices d'ajustement (24) de l'en-
20 tretoise de retenue (25) d'une patte élastique (26) d'accrochage
du garde-boue arrière.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3,
caractérisé par le fait que les anneaux de liaison du garde-boue
25 au cadre sont portés par les haubans (5) et les branches de la
fourche avant (7).
5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait
qu'une pince élastique (17), portée par l'extrémité de la tringle
30 (12), possède l'une de ses mâchoires conformée et accolée à la
patte de fixation (8) du moyeu de roue et une mâchoire de pince-
ment (19) du flanc de ladite patte sous l'action de l'effort de
serrage de la vis de fixation (21) de la tringle.

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'entretoise de retenue du garde-boue est constituée par un ensemble de lames flexibles (31, 32) enserrant conjointement les éléments (2) du cadre, et dont l'une porte un manchon cylindrique (33) pourvu d'un téton d'assemblage (34) des lames (31, 32).

7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que l'entretoise de retenue du garde-boue est constituée par un manchon (41) dans lequel se déplacent axialement selon deux directions opposées des cylindres (42) actionnés par un système vis écrou (47 - 46).

15

20

25

30

35

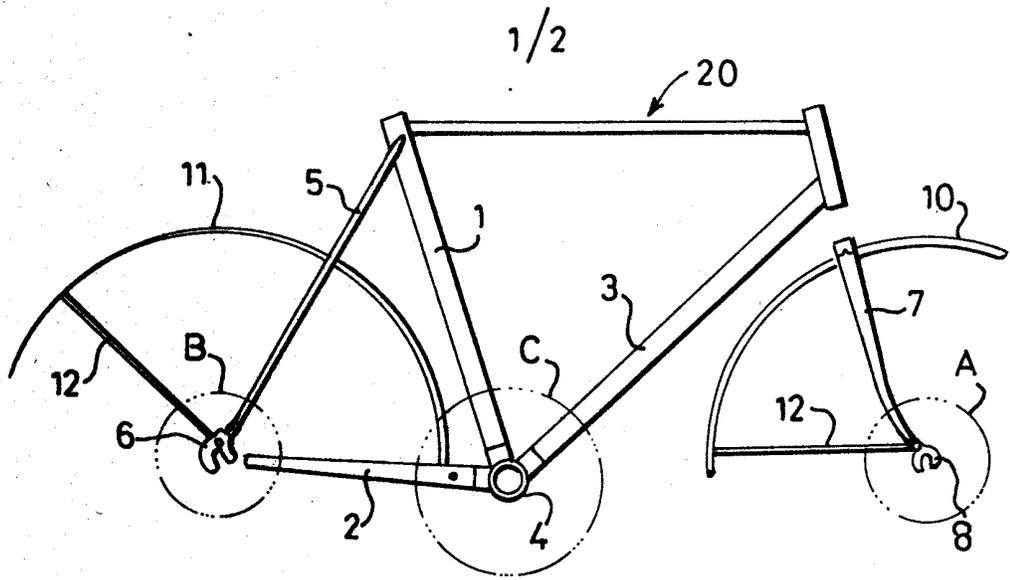


FIG. 1

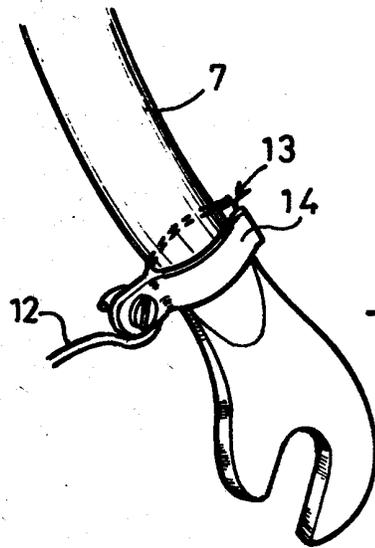


FIG. 2

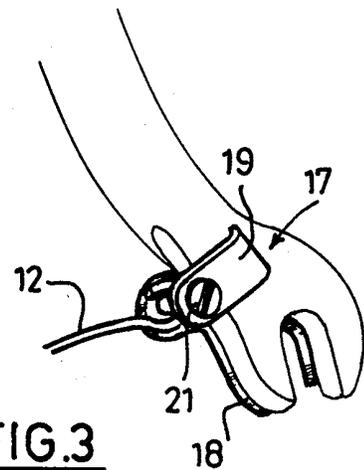


FIG. 3

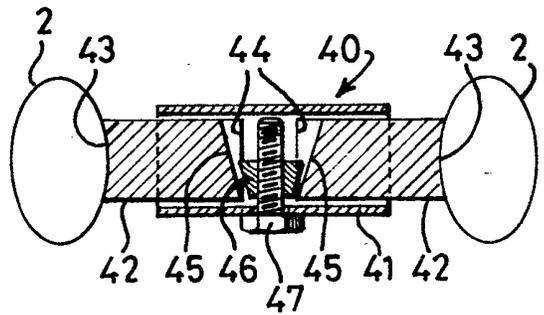
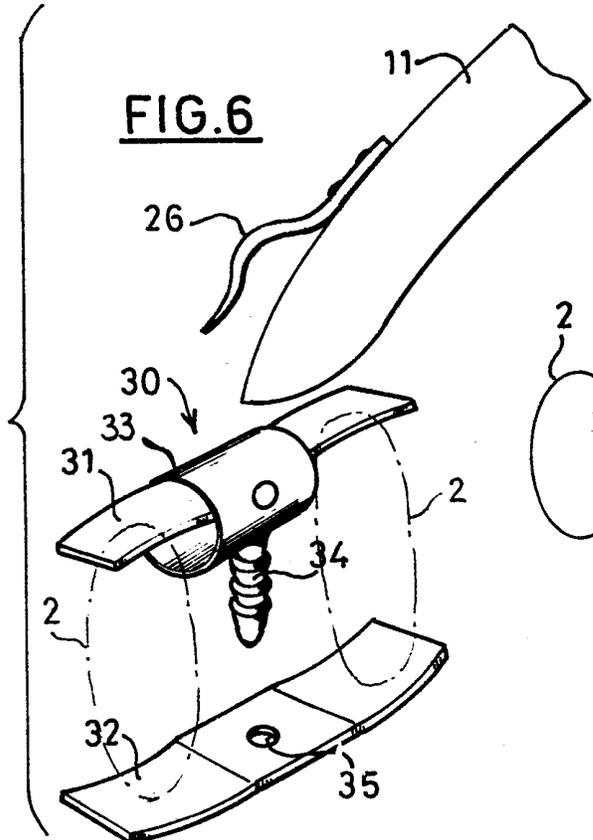
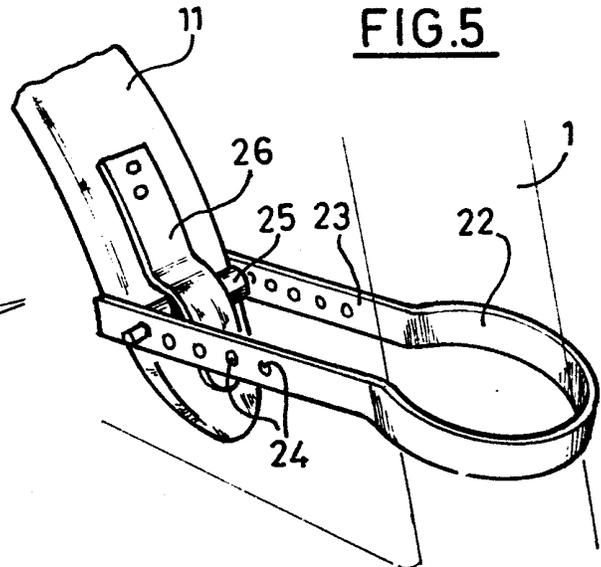
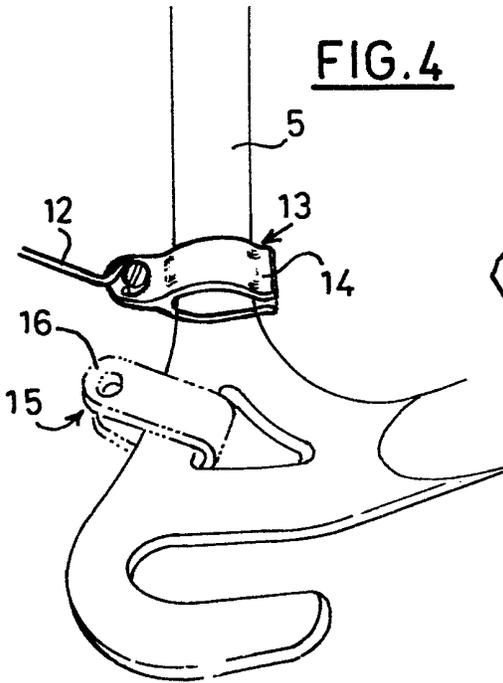


FIG.7